

Contrat d'Inscription

Année Scolaire 2010/2011

A retourner à l'école de Tersac - 47180 MEILHAN SUR GARONNE
www.tersac.com

PHOTO

REGIME

INTERNAT CLASSIQUE

INTERNAT EN MAISON (Meilhan)
avec coût supplémentaire

INTERNAT EN FAMILLE D'ACCUEIL
avec coût supplémentaire

DEMI-PENSIONNAIRE

LANGUES (précisez)

LV I

LV II

LV III (facultative)

CLASSE

SIXIEME

CINQUIEME

QUATRIEME

TROISIEME

SECONDE GÉNÉRALE

Orientation MÉTHODOLOGIQUE
LITTÉRAIRE et ECONOMIQUE

Orientation SCIENTIFIQUE

Orientation STG

PREMIÈRES

L

ES

S

S.T.G. communication mercatique

TERMINALES

L

ES

S

S.T.G - MERCATIQUE

OPTIONS FACULTATIVES

GOLF TENNIS

EQUITATION MUSIQUE

THERMOLUDISME (filles)

NOM de l'ÉLÈVE :

Prénom :

Date de naissance : Lieu :

Nationalité :

N° tél. (portable) :

NOM des PARENTS :

Adresse complète :

N° tél.(domicile) : (travail) :

Fax :

E.mail (domicile) :

E.mail (entreprise) :

Voulez-vous recevoir des informations par e.mail : oui non

Agissant en qualité de Père - Mère - Tuteur

(Barrez la mention inutile)

PROFESSION des PARENTS :

Père Mère

NOM des CORRESPONDANTS en FRANCE pour les élèves étrangers

(mention obligatoire) :

Adresse complète :

N° tél.(domicile) : (travail) :

E.mail (domicile) :

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'ÉCOLE DE TERSAC ?

JE M'ENGAGE À SUIVRE L'ÉTHIQUE ET LE CODE D'HONNEUR DE L'ÉCOLE

- respect de l'autre
- respect de l'environnement et du bien d'autrui
- respect de la différence de religion et de culture
- à avoir un comportement positif
- à avoir une attitude responsable
- à avoir le sens du partage et de la solidarité
- rechercher le désir d'équilibre et d'harmonie
- rechercher le dépassement de soi

Fait à Tersac le

Signature de l'élève

Signature des parents

FINANCEMENT

Dès l'inscription, est versée la somme de 260 € couvrant les frais d'ouverture du dossier d'inscription et d'assurance scolaire.

Scolarité seule :

Coût de la scolarité annuelle : (voir feuille des tarifs ci-jointe).
Payable soit en totalité (5% d'escompte) avant le 1er juillet. 10% d'escompte pour deux enfants.
ou sous forme de chèques - prélèvement (barrer la mention inutile). **Joindre un RIB.**
Montant de l'échéance :(à compléter)

Scolarité avec options facultatives :

Coût de l'option (voir feuille des tarifs ci-jointe).
golf équitation tennis musique thermoludisme

Coût total (scolarité + options) :
Payable soit en totalité (5% d'escompte)
ou sous forme de chèques - prélèvement (barrer la mention inutile). **Joindre un RIB.**
Montant de l'échéance :(à compléter)

Cette somme couvre l'enseignement assuré par l'Ecole pendant les périodes scolaires, ainsi que la restauration et l'internat du lundi au samedi matin pour les pensionnaires.

Toute échéance est exigible au premier jour de la période concernée, le prélèvement automatique est le 1er de chaque trimestre (1er septembre, 1er décembre, 1er mars).

Autres frais (facultatifs) : conférer feuille ci-jointe

Concernant tous ces frais annexes le service comptable adressera une facture à la fin de chaque trimestre.

GESTION DES DEPENSES PERSONNELLES DE L'ELEVE

Argent de poche :

Est géré directement par les parents et les élèves au moyen d'un compte bancaire ouvert au nom de l'élève dans n'importe quelle banque. Possibilité de confier cet argent de poche à la comptabilité de l'établissement.

L'école ne peut être rendue responsable en cas de perte ou vol de l'argent de poche.

CLAUSES DE RÉSILIATION DU CONTRAT

En cas d'inexécution de ses obligations par l'élève ou son représentant légal, le présent contrat sera résilié de plein droit et notamment dans les cas suivants :

Article 1 - Pour non-paiement d'une échéance, et ceci après lettre de rappel et mise en demeure restée infructueuse. La résiliation prendra effet sept jours après l'envoi de la mise en demeure.

Article 2 - Le présent contrat entraîne l'engagement irrévocable pour quelque cause que ce soit (sauf accident grave ou décès) de régler intégralement le coût de la scolarité ci-dessus précisé. En effet le coût de fonctionnement de l'école est fonction des inscriptions enregistrées. La défaillance des uns ne saurait être supportée par les autres élèves.

Article 3 - Pour motif disciplinaire et sans aucun préavis, le trimestre en cours à la date de la sanction sera dû à l'école de Tersac.

Article 4 - A titre de clause pénale, il est stipulé que l'usage et (ou) la détention de stupéfiants à l'Ecole ou dans le cadre d'activités à l'extérieur de l'établissement mais sous la responsabilité de l'école entraînera la résiliation immédiate et de plein droit du présent contrat.

La scolarité sera due en ce cas pour toute l'année scolaire entière.

Article 4 - Conférer règlement intérieur concernant le tabac.

ENGAGEMENT

Le représentant légal, ou tout tiers dûment habilité intervenant au contrat, après avoir pris connaissance, s'engage en qualité de représentant légal ou de débiteur principal ou en qualité de caution solidaire sans bénéfice de division ni de discussion.

Toute contestation née de ce présent contrat relève de la compétence exclusive du Tribunal d'Instance de Marmande.

Fait à,

Le

(Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé, bon pour caution solidaire de mon enfant, pour la somme de (coût annuel de la scolarité en chiffre et en lettres), en principal de tous les intérêts, et frais accessoires").

Signature,

Contrat d'Inscription

Année Scolaire 2010/2011

A retourner à l'école de Tersac - 47180 MEILHAN SUR GARONNE
www.tersac.com

PHOTO

REGIME

INTERNAT CLASSIQUE

INTERNAT EN MAISON (Meilhan)
avec coût supplémentaire

INTERNAT EN FAMILLE D'ACCUEIL
avec coût supplémentaire

DEMI-PENSIONNAIRE

LANGUES (précisez)

LV I

LV II

LV III (facultative)

CLASSE

SIXIEME

CINQUIEME

QUATRIEME

TROISIEME

SECONDE GÉNÉRALE

Orientation MÉTHODOLOGIQUE LITTÉRAIRE et ECONOMIQUE

Orientation SCIENTIFIQUE

Orientation STG

PREMIÈRES

L

ES

S

S.T.G. communication mercatique

TERMINALES

L

ES

S

S.T.G - MERCATIQUE

OPTIONS FACULTATIVES

GOLF TENNIS

EQUITATION MUSIQUE

THERMOLUDISME (filles)

NOM de l'ÉLÈVE :

Prénom :

Date de naissance : Lieu :

Nationalité :

N° tél. (portable) :

NOM des PARENTS :

Adresse complète :

N° tél.(domicile) : (travail) :

Fax :

E.mail (domicile) :

E.mail (entreprise) :

Voulez-vous recevoir des informations par e.mail : oui non

Agissant en qualité de Père - Mère - Tuteur

(Barrez la mention inutile)

PROFESSION des PARENTS :

Père Mère

NOM des CORRESPONDANTS en FRANCE pour les élèves étrangers

(mention obligatoire) :

Adresse complète :

N° tél.(domicile) : (travail) :

E.mail (domicile) :

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'ÉCOLE DE TERSAC ?

JE M'ENGAGE À SUIVRE L'ÉTHIQUE ET LE CODE D'HONNEUR DE L'ÉCOLE

- respect de l'autre
- respect de l'environnement et du bien d'autrui
- respect de la différence de religion et de culture
- à avoir un comportement positif
- à avoir une attitude responsable
- à avoir le sens du partage et de la solidarité
- rechercher le désir d'équilibre et d'harmonie
- rechercher le dépassement de soi

Fait à Tersac le

Signature de l'élève

Signature des parents

FINANCEMENT

Dès l'inscription, est versée la somme de 260 € couvrant les frais d'ouverture du dossier d'inscription et d'assurance scolaire.

Scolarité seule :

Coût de la scolarité annuelle : (voir feuille des tarifs ci-jointe).
Payable soit en totalité (5% d'escompte) avant le 1er juillet. 10% d'escompte pour deux enfants.
ou sous forme de chèques - prélèvement (barrer la mention inutile). **Joindre un RIB.**
Montant de l'échéance :(à compléter)

Scolarité avec options facultatives :

Coût de l'option (voir feuille des tarifs ci-jointe).
golf équitation tennis musique thermoludisme

Coût total (scolarité + options) :
Payable soit en totalité (5% d'escompte)
ou sous forme de chèques - prélèvement (barrer la mention inutile). **Joindre un RIB.**
Montant de l'échéance :(à compléter)

Cette somme couvre l'enseignement assuré par l'Ecole pendant les périodes scolaires, ainsi que la restauration et l'internat du lundi au samedi matin pour les pensionnaires.

Toute échéance est exigible au premier jour de la période concernée, le prélèvement automatique est le 1er de chaque trimestre (1er septembre, 1er décembre, 1er mars).

Autres frais (facultatifs) : conférer feuille ci-jointe

Concernant tous ces frais annexes le service comptable adressera une facture à la fin de chaque trimestre.

GESTION DES DEPENSES PERSONNELLES DE L'ÉLÈVE

Argent de poche :

Est géré directement par les parents et les élèves au moyen d'un compte bancaire ouvert au nom de l'élève dans n'importe quelle banque. Possibilité de confier cet argent de poche à la comptabilité de l'établissement.
L'école ne peut être rendue responsable en cas de perte ou vol de l'argent de poche.

CLAUSES DE RÉSILIATION DU CONTRAT

En cas d'inexécution de ses obligations par l'élève ou son représentant légal, le présent contrat sera résilié de plein droit et notamment dans les cas suivants :

Article 1 - Pour non-paiement d'une échéance, et ceci après lettre de rappel et mise en demeure restée infructueuse. La résiliation prendra effet sept jours après l'envoi de la mise en demeure.

Article 2 - Le présent contrat entraîne l'engagement irrévocable pour quelque cause que ce soit (sauf accident grave ou décès) de régler intégralement le coût de la scolarité ci-dessus précisé. En effet le coût de fonctionnement de l'école est fonction des inscriptions enregistrées. La défaillance des uns ne saurait être supportée par les autres élèves.

Article 3 - Pour motif disciplinaire et sans aucun préavis, le trimestre en cours à la date de la sanction sera dû à l'école de Tersac.

Article 4 - A titre de clause pénale, il est stipulé que l'usage et (ou) la détention de stupéfiants à l'Ecole ou dans le cadre d'activités à l'extérieur de l'établissement mais sous la responsabilité de l'école entraînera la résiliation immédiate et de plein droit du présent contrat.

La scolarité sera due en ce cas pour toute l'année scolaire entière.

Article 4 - Conférer règlement intérieur concernant le tabac.

ENGAGEMENT

Le représentant légal, ou tout tiers dûment habilité intervenant au contrat, après avoir pris connaissance, s'engage en qualité de représentant légal ou de débiteur principal ou en qualité de caution solidaire sans bénéfice de division ni de discussion.

Toute contestation née de ce présent contrat relève de la compétence exclusive du Tribunal d'Instance de Marmande.

Fait à,

Le

(Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé, bon pour caution solidaire de mon enfant, pour la somme de (coût annuel de la scolarité en chiffre et en lettres), en principal de tous les intérêts, et frais accessoires").

Signature,